

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 novembre 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Pauline Giguère, représentante de Sainte-Aurélie

Serge Poirier, représentant du Village du Lac Poulin

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Monsieur Claude Morin, maire de la Ville de St-Georges assiste à l'assemblée.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte par Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4468-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance

APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4469-13

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron

APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4470-13

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Éric Maheux, représentant de la municipalité de St-Prosper soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4471-13

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4472-13

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE, Monsieur Elzéar Dupuis, représentant de la municipalité de St-René soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4473-13

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

Suite à sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (Rés. #4470-13) Monsieur Éric Maheux préside maintenant la présente assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4474-13

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Madame Pauline Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Éric Maheux, président ou Madame Christine Caron, vice-présidente ou Monsieur Elzéar Dupuis, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4475-13

NOMINATION SUR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA RÉGIE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Messieurs Éric Maheux, Elzéar Dupuis, Yvan Paré et Madame Christine Caron soient nommés sur le comité Environnement de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4476-13

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4477-13

REMERCIEMENTS ANCIENS REPRÉSENTANTS(ES)

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil adresse ses plus sincères remerciements à Mesdames Johanne Giroux, Carmelle Carrier, Messieurs Pierre Bégin, Urgel Bergeron, Pierre Gilbert, Lionel Bisson, Mario Breton, Gilles Daraïche, Denis Drouin, pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud durant leur terme comme représentant(e) de leur municipalité respective sur ce conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4478-13

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 OCTOBRE 2013

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 octobre 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 novembre 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2013;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2013, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4479-13

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1300690 à #C-1300750 inclusivement de même que les chèques
#P-1300429 à #P-1300462 inclusivement pour un déboursé total de
215 812.98\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4480-13

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2014

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'un maximum de deux (2) étudiants dans le Programme Emploi Été Canada 2014;

QUE Monsieur Turcotte soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier pour et au nom de la Régie;

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à procéder au recrutement des étudiants.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents de son mandat à la Régie et des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre des membres de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 4481-13

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2014

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4443-13 adoptée le 22 août 2013 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 18 novembre 2013 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	N'a pas déposé
Garage Guy Jacques 9184-0868 Qc. Inc.	3.05%
Gaz Bar André Doyon	2.75%

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à 9184-0868 Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale de Garage Guy Jacques, le mandat de fourniture d'essence à la pompe pour l'année 2014, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4482-13

FOURNITURE DE DIESEL 2014

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2014;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc.
- Ultramar Ltée
- Sonic/La Coop Fédérée
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 18 novembre 2013 à 11h01 heures et que le différentiel de chaque soumissionnaire se résume comme suit :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc. 0.039/Litre
- Ultramar Ltée N'a pas déposé
- Sonic/La Coop Fédérée 0.0079/Litre
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que certaines soumissions comportent une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Pauline Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Sonic/La Coop Fédérée la fourniture de diesel pour l'année 2014 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4483-13

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2014

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4443-13 adoptée le 22 août 2013 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 18 novembre 2013 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante :

SOUSSIONNAIRE	Excavation Paul Jacques Inc.
Pierre 0-3/4	11.79
Pierre ¾ net	---
Pierre 4 à 8"	---
Sable Lavé	17.19
Sable filtrant Classe A	17.19
Sable Classe B	10.79
Tuf	7.65

CONSIDÉRANT que la soumission reçue peut contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux nécessaires en 2014 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4484-13

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2014

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4443-13 adoptée le 22 août 2013 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie avec opérateur pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu deux (2) soumissions, lesquelles ont été ouvertes le 18 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que le rapport d'ouverture des soumissions est déposé à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services du plus bas soumissionnaire, selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4485-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h38.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE